



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Administration de la mer**

AVIS A LA BATELLERIE

Rivière « Adour »

Commune de Bayonne

En raison des travaux d'inspection des voûtes du pont Touya (A63), à Bayonne, sur l'Adour, effectués, **de nuit**, par l'entreprise Getec Sud-Ouest, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'ils devront observer une attention particulière à l'approche de cette zone, en raison de la présence de personnels et d'une nacelle négative,

**du 10 au 14 mars 2025 inclus,
et**

du 17 au 20 mars 2025 inclus,

chaque nuit, de 21h00 à 5h00.

Les consignes de navigation suivantes devront être observées :

- lors de l'inspection de la voûte située entre les piles P1 et P2, en rive gauche, la navigation se fait par la passe principale recommandée, c'est-à-dire entre les piles P2 et P3 ;
- lors de l'inspection de la voûte située entre les piles P2 et P3, c'est-à-dire de la voûte de la passe principale recommandée, la navigation se fait par la passe immédiatement contiguë en rive gauche, c'est-à-dire entre les piles P1 et P2 ;
- lors des inspections des voûtes situées entre les piles P3 et P4 et les piles P4 et P5, en rive droite, la navigation se fait par la passe principale recommandée, c'est-à-dire entre les piles P2 et P3.

À cette occasion, une signalisation fluviale diurne et nocturne (panneaux et feux) est mise en place afin de gérer la navigation.

Anglet, le **25 FEV. 2025**

LE PRÉFET

Pour le Préfet et par subdélégation,


La cheffe du service Activités et contrôles maritimes
Anne-Marie LALANNE